

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU 31 JANVIER 2022**

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le vingt-six janvier deux mille vingt-deux, sont réunis, l'an deux mille vingt-deux, le trente et un janvier, à quatorze heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de François **GARIDACCI**.

Membres : 15

Secrétaire de séance : Emmanuelle PERONI

N°2022/07

MEMBRES PRÉSENTS	
<b>GARIDACCI</b> François	<b>FRIMIGACCI</b> Lucie
<b>FRIMIGACCI-PERONI</b> Emmanuelle	<b>SUSINI</b> Ange
<b>POGGI</b> Dominique	<b>ZANNETTI</b> Pierre
MEMBRES ABSENTS	
<b>COLONNA DE LECA CRISTINACCE</b> Frédéric	<b>DRAGACCI-CODACCIONI</b> Hélène
<b>MIGEVANT</b> Pierre-Jean	<b>ZANETTACCI</b> Alexia
<b>NEGRONI-DESINI</b> Vannina	<b>ALESSANDRI</b> Jérôme
<b>ALESSANDRI</b> Stéphanie	<b>PAOLI</b> Jean-Paul
<b>CINOTTI</b> Sandrine	
MEMBRES REPRÉSENTÉS	
<b>MIGEVANT</b> Pierre-Jean donne procuration à <b>FRIMIGACCI</b> Lucie	
<b>NEGRONI-DESINI</b> Vannina et <b>ALESSANDRI</b> Stéphanie donnent procuration à <b>FRIMIGACCI-PERONI</b> Emmanuelle	
<b>ALESSANDRI</b> Jérôme et <b>CINOTTI</b> Sandrine donnent procuration à <b>POGGI</b> Dominique	
<b>DRAGACCI-CODACCIONI</b> Hélène donne procuration à <b>SUSINI</b> Ange	

**OBJET : Suppression poste adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe et création poste adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe : avancement de grade.**

*Vu l'arrêté en date du 15 décembre 2021 fixant les lignes directrices de gestion de la commune ;*

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'un agent de la commune remplit toutes les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade.

**LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DÉCIDE** compte tenu des besoins du service, de supprimer à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022 le poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35h) et de créer le poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (35h). L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement sont fixées conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

**DÉCIDE** de modifier en ce sens le tableau des effectifs de la collectivité ;

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

**Pour 12 dont 6 procurations.**

Le Maire,  
François GARIDACCI

